Conseil municipal du 03/09/2025	Registre des délibérations	Feuillet n° 2025	41

MAIRIE DE MONTMAIN PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Montmain, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie - salle du conseil municipal - 251, Rue de la Mairie, sous la présidence de Baudel Aymeric, Maire.

<u>Présents</u>: BAUDEL Aymeric, MIRIANON Cyril, LE GOAZIOU Lydie, GATTIN Isabelle, CANTET FLEURIEL Céline, CHABILAN Fabien, FLEURIEL Gilles, ROSSIGNOL Elodie, LERAT Marie-Christine, CELIA Mickael, DOLPHENS Patrick.

Absents non représentés :

COTY Thomas, SKIBA Malika, HARAUX Aimé, LECOURT Jacques,

Ont donné procuration :

Le Conseil Municipal désigne Monsieur MIRIANON Cyril comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance commence.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du03 juillet 2025.
- 2. Décisions du maire prises en vertu des délégations du conseil municipal (article l. 2122-23 du code général des collectivités territoriales).
- 3. Délibération 05 023 2025 Vote du taux des baux communaux.
- 4. Délibération 05 024 2025 Vote du montant du loyer du logement communal.
- 5. Délibération 05 025 2025 remboursements anticipé d'emprunt.
- 6. Délibération 05 026 2025 Décision modificative n°1.
- 7. Délibération 05 027 2025 Engagement de la commune dans la COP Rouen 2030 et préparation de la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat n°2.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2025.

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	11

2. <u>Décisions du maire prises en vertu des délégations du conseil municipal (article l. 2122-23 du code général des collectivités territoriales).</u>

Monsieur le maire expose qu'il a fait deux demandes de subvention :

- Une pour le remplacement de porte en bois de la Mairie auprès de la métropole au titre de la FAA le montant hors taxes des travaux est 5 402.84€ et la subvention demandée est de 50% soit 2 701.42€.
- Une pour l'acquisition de lits, matelas et chaises hautes pour la crèche auprès de la CAF, le montant hors taxes est de 2 227.25€ et la subvention demandée est de 80% soit 1 781.80€.

Conseil municipal du 03/09/2025	Registre des délibérations	Feuillet n° 2025	42

3. <u>Délibération 05 023 2025 Vote du taux des baux communaux.</u>

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans les loyers des terrains communaux sont revalorisés selon l'Indice national des fermages.

En référence à l'arrêté du 23 juillet 2025, la variation de l'indice des fermages par rapport à 2024 est de 0.42%.

L'indice national des fermages 2025 est de 123,06€.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'indice national des fermages 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'indice national des fermages 2025

Contre :	0
Abstention:	0
Pour:	11

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance, Le Maire,
	Aymeric Baudel

4. Délibération 05 024 2025 Vote du montant du loyer du logement communal

Monsieur Le Maire rappelle que tous les ans et selon la valeur de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), le loyer de la maison louée rue des Prairies est revalorisé.

L'Indice de Référence des Loyers, publié par l'INSEE a pour valeur la variation par rapport à la même période de l'année précédente est de 1.40%.

Monsieur Le Maire propose l'augmentation du loyer de 1.40%. Le montant du loyer passera de à 645.40€ à 654.44€, soit une augmentation de 9.04€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'augmentation du loyer de 1.40%

Contre:	0
Abstention:	0
Pour:	11

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance, Le Maire, Aymeric Baudel

Conseil municipal du 03/09/2025	Registre des délibérations	Feuillet n° 2025	43

5. <u>Délibération 05 025 2025 remboursements anticipé d'emprunt.</u>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder, au remboursement anticipé de la totalité du capital restant dû, du prêt n°MON501843EUR001.

En accord avec la SFIL, les conditions sont les suivantes :

- Le capital remboursé par anticipation est de 340 664.56€.
- La date d'effet du remboursement anticipé est le 01/10/2025.
- Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé est de 26 994.68€

Il convient d'autoriser

- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au remboursement anticipé du prêt n°MON501843EUR001.
- A rembourser par anticipation le capital restant dû de l'emprunt MON501843EUR001.
- A verser, au prêteur les indemnités correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le remboursement anticipé de l'emprunt.

Contre :	0
Abstention :	0
Pour:	11

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance, Le Maire, Aymeric Baudel

Conseil municipal du 03/09/2025	Registre des délibérations	Feuillet n° 2025	44

6. <u>Délibération 05 026 2025 Décision modificative n°1</u>

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'inscrire les crédits nécessaires afin de procéder au remboursement de l'emprunt.

La décision modificative va permettre de :

- Rembourser le capital restant dû de l'emprunt MON501843EUR001 d'un montant de 340 664.56€.
- Régler l'indemnités de remboursement anticipé d'un montant de 26 994.68€.
- Equilibrer la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

	Dé	penses	Re	ecettes
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains		5 000,00 €		
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments		10 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		15 000,00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		10 000,00 €		
D 6470 : Autres charges sociales		5 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais		15 000,00 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement		365 664,56 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section		365 664,56 €		
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres		5 406,10 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		5 406,10 €		
D 668 : Autres charges financières		26 994,68 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		26 994,68 €		
Total		428 065,34 €		
INVESTISSEMENT		,		
D 1641 : Emprunts en euros		340 664,56 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		340 664,56 €		
D 212 : Agencements et aménagements de terrains		10 000,00 €		
D 2131 : Constructions bâtiments publics		15 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		25 000,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				365 664,56 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de				365 664,56 €
Total		365 664,56 €		365 664,56 €
Total Général		793 729,90 €		365 664,56 €

Conseil municipal du 03/09/2025	Registre des délibérations	Feuillet n° 2025	45
			'

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	241 604,14 €	0,00€	365 664,56 €	607 268,70 €
Total général des recettes d'investissement (1)	241 604,14 €	0,00€	365 664,56 €	607 268,70 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 546 027,25 €	0,00€	428 065,34 €	1 974 092,59 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 974 092,59 €	0,00€	0,00€	1 974 092,59 €

⁽¹⁾ Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative.

Contre:	0
Abstention :	0
Pour:	11

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance, Le Maire,	
	Aymeric Baudel	

7. <u>Délibération 05 027 2025 Engagement de la commune dans la COP Rouen 2030 et préparation de la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat n°2</u>

Après avoir déclaré l'urgence climatique en 2020 et pris des engagements en faveur de la neutralité carbone dans le cadre du challenge Cities Race to Zéro, la mobilisation des acteurs du territoire dans la transition écologique (communes, entreprises, citoyens, associations...) avec la COP21 Rouen Normandie, reste une priorité majeure pour relever ces défis.

Initiée en 2017 avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources et la préservation de la biodiversité. Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, l'heure est à la remobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans une nouvelle mobilisation dénommée « COP Rouen 2030 » ayant vocation à établir collectivement une feuille de route claire et ambitieuse à l'horizon 2030 pour accompagner notre transition social-écologique.

Depuis fin 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision, avec l'objectif fort d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard et de s'adapter au changement climatique. Ce nouveau plan d'actions fixera les actions nécessaires à mettre en place d'ici 2032. Cette révision se fait en même temps que celle du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), le document d'urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement à l'horizon 2050, dans un document global intitulé « SCoT AEC », abordant les enjeux de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'artificialisation des sols notamment. En 2024, un nouveau projet a ainsi été conçu pour imaginer notre territoire en 2050 : un plan ambitieux pour un avenir durable. C'est sur cette base que débute, avec le lancement de la COP Rouen 2030, le travail d'élaboration du

Conseil municipal du 03/09/2025	Registre des délibérations	Feuillet n° 2025	46

plan d'actions Air Energie Climat, qui devra s'appuyer sur une mobilisation et un engagement renforcé des acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens, associations...).

Cette COP Rouen 2030, animée par la Métropole Rouen Normandie, doit permettre de renouveler ou identifier une série d'actions et de mesures concrètes dénommées « Engagements COP Rouen 2030 » qui seront rassemblées dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 » qui sera signé par l'ensemble de ses contributeurs le 30 septembre 2025.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune de Montmain notamment dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie,
- Après avoir identifié les actions à entreprendre, sur la base du catalogue des actions identifiées lors de l'atelier d'élaboration de la feuille de route des communes à horizon 2030 ayant eu lieu le 17 mars 2025,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Monsieur le Maire propose que la Commune contribue à la transition sociale écologique en planifiant la mise en œuvre des engagements COP Rouen 2030 listés en annexe. Ces engagements seront inscrits dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 », que Monsieur le Maire signera, pour la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8,

Vu les articles 173, 176, 188 de la loi N° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV,

Vu le décret N° 2015-1850 du 29 Décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone,

Vu le décret N° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023,

Vu le décret N° 2016-849 du 28 Juin 2016 qui précise les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2018, approuvant les engagements de la Ville dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la COP21 Rouen Normandie a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité,
- que le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032,
- l'intérêt de la commune de se mobiliser dans le cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2,

Décide:

Conseil municipal du 03/09/2025	Registre des délibérations	Feuillet n° 2025	47
---------------------------------	----------------------------	------------------	----

- d'autoriser le Monsieur le Maire à adopter les engagements de la Ville listés en annexe en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.

Contre :	0
Abstention:	0
Pour:	11

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance, Le Maire, Aymeric Baudel	
	Aymenc bauder	

La séance est levée à 21h25.

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil

Conseil municipal du 03/09/2025	Registre des délibérations	Feuillet n° 2025	48

LISTE DES DELIBERATIONS PRISE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2025

Numéro d'ordre	Objet
Délibération 05 023 2025	Vote du taux des baux communaux.
Délibération 05 024 2025	Vote du montant du loyer du logement communal
Délibération 05 025 2025	Remboursement anticipé d'emprunt.
Délibération 05 026 2025	Décision modificative n°1
Délibération 05 027 2025	Engagement de la commune dans la COP Rouen 2030 et préparation de la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat n°2

Liste des membres présents lors de la séance :

BAUDEL Aymeric, MIRIANON Cyril, LE GOAZIOU Lydie, GATTIN Isabelle, CANTET FLEURIEL Céline, CHABILAN Fabien, FLEURIEL Gilles, ROSSIGNOL Elodie, LERAT Marie-Christine, CELIA Mickael, DOLPHENS Patrick.

Montmain, le 03 septembre 2025

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance, Le Maire,
	Aymeric Baudel